

PARRAINAGE

MECENAT
CHIRURGIE
CARDIAQUE



enfants du monde

- ***Pourquoi parrainer la scolarité des enfants opérés ?***

Deux raisons principales :

- Les enfants ayant eu une malformation cardiaque ont souvent un retard dans leur scolarité
- Certaines familles d'accueil souhaitent prolonger l'action d'accompagnement au-delà de l'accueil.

- ***Parraine-t-on un enfant précis ?***

Oui le parrainage est individualisé. Chaque parrain a un filleul identifié

- ***Les enfants de MCC sont-ils les seuls qui peuvent être parrainés ?***

Oui. Nous ne parrainons pas les fratries. Le fait de parrainer un enfant de la famille permet de toute manière d'aider la famille.

- ***Tous les enfants opérés bénéficient-ils du parrainage scolaire ?***

Non, nous faisons une enquête sociale locale pour n'aider que les enfants des familles qui ont des ressources limitées. Par ailleurs, les enfants doivent habiter dans une zone géographique accessible par nos délégués locaux. Certains pays ne sont pas couverts totalement.

- ***Comment savoir si le parrainage d'un enfant précis est possible ?***

En demandant à l'équipe parrainage MCC Paris qui vous dira si tel pays ou telle région de ce pays est couvert à : parrainage@mecenat-cardiaque.org ou au 06 31 92 87 04

- ***Les enfants qui sont venus en France mais qui n'ont pu être opérés peuvent-ils être parrainés ?***

Oui, nous pensons que leur santé étant, évidemment, plus précaire que celle de ceux qui ont bénéficié de la chirurgie, et dans la mesure où leur santé leur permet d'aller régulièrement à l'école, il est important qu'ils fassent des études pour avoir une profession moins difficile physiquement.

- ***Le parrainage scolaire MCC existe-t-il dans tous les pays d'où viennent les enfants cardiaques ?***

Certains pays refusent que nous organisions un parrainage scolaire sur leur territoire. Ces pays voulant assurer eux-mêmes l'éducation de tous leurs enfants. MCC ne peut assurer le parrainage scolaire que dans les pays où nous avons sur place un ou plusieurs délégués de confiance.

- ***Peut-on être certain que l'argent versé sert bien à la scolarité des enfants parrainés ?***

C'est pour cela que nous recrutons des délégués locaux pour chaque pays, la plupart du temps des Français expatriés mais aussi des personnes vivant en France mais qui résident plusieurs mois par an dans le pays concerné. Ces personnes font l'objet d'entretiens avec l'équipe parrainage en France avant d'être cooptées et signent une convention d'engagement avec MCC. Chaque somme versée fait l'objet d'un justificatif.

- ***Les Délégués sont-ils rémunérés ?***

Les délégués comme l'équipe parrainage en France sont tous des bénévoles. Néanmoins nous remboursons les frais locaux de nos délégués : téléphone, transports locaux, essence,... toujours sur justificatifs. Ces frais sont de l'ordre de 10% du montant du parrainage.

- ***Des natifs du pays participent-ils au parrainage ?***

Oui, nos délégués sont aidés par des autochtones pour des raisons linguistiques, pour respecter les coutumes et pour pouvoir visiter villages et écoles plus facilement

- ***Comment devient-on parrain ?***

Certaines Familles d'accueil souhaitent parrainer, mais tout le monde peut être parrain. Nous demandons de signer une charte qui présente les engagements du parrain et ceux de MCC et de signer une autorisation de prélèvement bancaire.

- ***Une Classe ou une école Française peuvent-elles parrainer un enfant ?***

Oui nous avons plusieurs écoles qui lèvent des fonds pour parrainer un ou plusieurs enfants.

- ***Combien coûte un parrainage ?***

Le parrainage est fixe pour tous les enfants quelque soit le pays. Le montant est de 300 € par an ou 25 € par mois par enfant parrainé (soit 8,50€ après déduction fiscale). Ce don fait l'objet d'une possible déduction fiscale comme tous les dons faits à MCC. Le parrainage est mutualisé : certains pays ayant des coûts de scolarité plus élevés que d'autres.

- ***À quoi est utilisé l'argent du parrainage ?***

Nous payons les frais de scolarité, les fournitures, les uniformes pour chacun des enfants. Pour certains nous pouvons être amenés à financer également des cours de rattrapage, les coûts de transport jusqu'à l'école, la cantine. Dans quelques cas nous payons aussi les médicaments dont ils ont besoin à la suite de leur opération. D'autre part, dans les pays non francophones nous payons, pour les enfants intéressés, des cours de Français.

- ***Y a-t-il un engagement de durée ?***

Nous demandons aux parrains de s'engager moralement, si possible, sur un cycle scolaire. Chaque parrain peut demander à tout moment et par lettre simple l'arrêt de sa contribution.

- ***Jusqu'à quel niveau scolaire parraine-t-on ?***

Nous parrainons les enfants qui peuvent poursuivre leurs études. En cas d'échec répété, nous proposons l'arrêt du parrainage. Nous avons quelque (grands) enfants qui atteignent maintenant les études supérieures. Nous continuons s'ils sont vraiment brillants, En revanche le coût peut être majoré, cela dépend du pays.

- ***Quelles sont les informations fournies aux parrains ?***

Au moins une fois par an, nous fournissons au parrain des informations sur la scolarité, la famille, les conditions de vie, l'état de santé général assorti de photos.

- ***Les parrains peuvent-ils communiquer avec leur filleul ?***

Nous souhaitons dans la mesure du possible que la communication transite par MCC Paris. Mais la communication directe est possible. Nous demandons au parrain de bien vouloir nous avertir des échanges et des visites qu'ils vont faire à leur filleul.

- ***Les parrains peuvent-ils communiquer directement avec nos délégués locaux ?***

Non. Nos délégués étant bénévoles, ont souvent des occupations professionnelles et familiales importantes. Ils organisent leur temps pour s'occuper du parrainage. Il est donc nécessaire que les demandes des parrains transitent par MCC Paris.